



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

22 Octobre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial CABINET du 22 Octobre 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB-BRE N° 2019-946	21.10.2019	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019	3
CAB-DS-BSI N° 2019-947	22.10.2019	Arrêté préfectoral portant composition du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine.	5

CABINET DU PREFET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N° 2019-946
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019**

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 relatif aux conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 749/2019 du 14 juillet 2019 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019 ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de la mairie d'Arcueil

Vu la demande de la mairie de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de la mairie de Courbevoie ;

Vu la demande de la mairie de Paris ;

Vu la demande de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Sur proposition de monsieur le directeur de cabinet,

– A R R E T E

Article 1 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées :

Médaille ARGENT

- **Monsieur DOUNG VAN NGAN Philippe**

Adjoint d'animation et d'action sportive de 2^{ème} classe

MAIRIE DE PARIS – Direction des affaires scolaires

demeurant à Issy-les-Moulineaux

- **Madame MEUNIER MEUNIER**

Rédacteur territorial

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

demeurant au Plessis-Robinson

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont rajoutées :

Médaille ARGENT

- **Madame MARIAGE Laurence**
Rédacteur principal 1^{ère} classe
MAIRIE D'ARCUEIL
demeurant à Bourg-la-Reine

- **Madame POTZSCH Rosa Maria**
Auxiliaire soins principal 2^{ème} classe
MAIRIE D'ARCUEIL
demeurant à Fontenay-aux-Roses

Article 3 : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont supprimées :

Médaille VERMEIL

- **Monsieur AUBERT Jean-Claude**
Agent de maîtrise
MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT
demeurant à Boulogne-Billancourt

Article 4 : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées :

Médaille VERMEIL

- **Madame BRUNEL Isabelle**
Adjointe technique principale 2^{ème} classe
MAIRIE DE COURBEVOIE
demeurant à Courbevoie

- **Madame CEREZO Anne**
Adjointe technique principale 2^{ème} classe
MAIRIE DE COURBEVOIE
Demeurant à La Garenne-Colombes

- **Monsieur DRUESNE Pascal**
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
MAIRIE DE COURBEVOIE
Demeurant à Courbevoie

- **Madame GUYOT MAZET Madeleine**
Attaché
MAIRIE DE COURBEVOIE
demeurant à Courbevoie

- **Madame JOLIVET Isabelle**
Adjointe technique principale 2^{ème} classe
MAIRIE DE COURBEVOIE
Demeurant à Asnières-sur-Seine

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général et monsieur le directeur de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nanterre, le 21 Octobre 2019

Le préfet,

Pierre SOUBELET

**Arrêté préfectoral N° CAB/DS/BSI/2019/947 du 22 Octobre 2019 portant composition
du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les articles D.234, D.235, D.236, D.237 et D.238 du code de procédure pénale relatifs aux conseils et de l'évaluation des établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et l'article 16 modifiant le code de la procédure pénale ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Le conseil d'évaluation du centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine est présidé par Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine. Les vice-présidents sont Madame Catherine DENIS, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nanterre et Madame Catherine PAUTRAT, présidente du tribunal de grande instance de Nanterre.

ARTICLE 2

Sont membres du conseil d'évaluation du conseil pénitentiaire, le président et les vice-présidents, ou leurs représentants, ainsi que :

- Monsieur **Patrick DEVEDJAN**, président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- Madame **Valérie PECRESSE**, présidente du conseil régional d'Île-de-France ou son représentant ;
- Monsieur **Patrick JARRY**, conseiller départemental des Hauts-de-Seine, maire de Nanterre ou son représentant ;
- Monsieur **Marc CIMAMONTI**, procureur général près la cour d'appel de Versailles ;
- Madame **Lysis DARROT**, 1^{ère} vice-présidente chargée de l'application des peines, chef de service de l'application des peines près le tribunal de grande instance de Nanterre ;
- Madame **Agnès MARQUANT**, 1^{ère} vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants, magistrat coordonnateur de la juridiction des mineurs ;
- Monsieur **Serge TOURNAIRE**, doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Nanterre, 1^{er} vice président chargé de la coordination du pôle de l'instruction ;
- Madame **Dominique FIS**, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant ;
- Monsieur **Aurélien ROUSSEAU**, directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France ou son représentant ;
- Monsieur **Bernard BOBROWSKA**, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ou son représentant ;
- Madame **Virginie LAHAYE**, chef du service départemental de la police judiciaire des Hauts-de-Seine ;
- Monsieur **Vincent MAUREL**, bâtonnier de l'ordre des avocats des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3

Sont nommés membres du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire pour une période de deux ans au titre des personnes appartenant à des associations ou choisies en raison de l'intérêt qu'elles portent aux problèmes pénitentiaires et post-pénaux, conformément aux 13° et 14° de l'article D. 234 du code de la procédure pénale les personnes dont les noms suivent :

- Madame **Marie-Sophie OLIVERA**, présidente de la délégation des Hauts-de-Seine du secours catholique ;
- Madame **Marie-Laure LEPETIT**, correspondante de l'association des visiteurs de prisons ;
- Madame **Agnès MINVIELLE**, présidente de l'association « Halte Saint Vincent » ;
- Madame **Catherine DELAPLANCHE**, association ARAPEJ 92 ;
- Monsieur **Dominique LOURIOUX**, président de l'association « Club informatique pénitentiaire » ;
- Madame **Anne-Laure BENOIST**, directrice territoriale de l'unité locale de la Croix-Rouge ;
- Madame **Marie-Sylvie LEFORESTIER**, présidente de l'association MRS 92 ;
- Madame **Delphine PETIT**, responsable de l'association « Wake Up Café » ;
- Madame **Marie-Hélène SEUX**, écrivaine publique.

ARTICLE 4

Sont nommés membres du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire conformément au 15 de l'article D.234 du code de la procédure pénale, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur **Pierre PUGNET**, aumônier catholique au centre pénitentiaire ;
- Madame **Jeanne SYLVESTRE**, aumônier protestant au centre pénitentiaire ;
- Monsieur **Mendel SEBAG**, aumônier israélite au centre pénitentiaire ;
- Monsieur **Abdelhafid LARIBI**, aumônier musulman au centre pénitentiaire ;
- Monsieur **Razvan IONESCU**, aumônier orthodoxe au centre pénitentiaire ;
- Monsieur **Marc MOULAY**, aumônier des témoins de Jéhovah au centre pénitentiaire.

ARTICLE 5

Le directeur de l'établissement pénitentiaire, le directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation, le directeur interrégional des services pénitentiaires et, le cas échéant, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse ou leurs représentants assistent aux travaux du conseil d'évaluation.

ARTICLE 6

L'arrêté préfectoral n°CAB/BSI/2018/560 du 6 septembre 2018 portant composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 7

Le directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au garde des sceaux, ministre de la justice. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le Préfet,
Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>